INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Rentrée 2018 / 2019

auprès du secrétariat de mairie du 11 mai au 2 juin 2018.

ÉCOLE MATERNELLE

→ Inscription des enfants nés en 2015 et nouveaux habitants.

Les parents doivent produire leur livret de famille (*original* + *copie*), le carnet de santé de l'enfant (*original* + *copie* des pages de vaccination), et <u>un</u> justificatif de domicile (**Attention** : seuls les justificatifs de domicile suivants seront acceptés : facture EDF, Gaz, Eau, Avis d'imposition ou <u>Taxe foncière ou Taxe habitation</u>).

Un certificat de radiation est demandé si l'enfant était inscrit dans une autre école.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

→ Inscription des enfants pour le CP et nouveaux habitants.

Les parents doivent produire leur livret de famille (*original* + *copie*), le carnet de santé de l'enfant (*original* + *copie* des *pages de vaccination*), <u>un justificatif de domicile et le certificat de radiation de l'ancienne école</u> s'il y a lieu.

(Attention : seuls les justificatifs de domicile suivants seront acceptés : facture EDF, Gaz, Eau, Avis d'imposition ou Taxe foncière ou Taxe habitation).

Veuillez croire à l'expression de mes meilleures salutations.

Le Maire, Édith ANDOUVLIE